

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2026-35002

À tous les intéressés, la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-De-Matane, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

Le 4 mai 2026 sera tenue une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane à la salle du conseil, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage 2009-03. La demande de dérogation mineure 2026-35002 a été effectuée par Monsieur Joey Bouffard pour la propriété sise au 11, rue du Moulin, Saint-René-de-Matane, constituée du lot numéro 5 679 637 du cadastre du Québec.

L'effet de la demande 2026-35002, si elle est accordée :

- Autoriser l'implantation d'un garage accessoire à la résidence dans la marge de recul avant de la zone 41-R, en dérogation à l'article 7.4.2 du règlement de zonage 2009-03.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-René-De-Matane, ce 9^e jour du mois d'avril 2026.

Joyce Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière